

Distr. limitée  
11 mars 2010  
Français  
Original : anglais

---

## **Commission de la condition de la femme**

### **Cinquante-quatrième session**

1<sup>er</sup>-12 mars 2010

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session  
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée  
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » :  
réalisation des objectifs stratégiques, mesures  
à prendre dans les domaines critiques et nouvelles  
mesures et initiatives : examen de la mise en œuvre  
de la Déclaration et du Programme d'action  
de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième  
session extraordinaire de l'Assemblée générale  
et sa contribution à l'adoption d'une démarche  
soucieuse de l'égalité des sexes en vue de la réalisation  
des objectifs du Millénaire pour le développement**

## **Autonomisation économique des femmes dans le contexte de la crise financière et économique mondiale**

### **Résumé établi par l'animateur**

1. Le 8 mars 2010, la Commission de la condition de la femme a organisé un débat sur l'autonomisation économique des femmes dans le contexte de la crise financière et économique mondiale animé par M<sup>me</sup> Leysa Sow, Vice-Présidente de la Commission. Ont participé au débat M<sup>me</sup> Alma Espino, économiste à l'Université de la République d'Uruguay; M<sup>me</sup> Mona Khalaf, économiste et consultante indépendante pour les questions d'égalité des sexes et de développement; et M<sup>me</sup> Rania Antonopoulos, Directrice du programme pour l'égalité des sexes et l'économie du Levy Institute de New York.

2. Il est de plus en plus largement reconnu que l'autonomisation économique des femmes est une condition nécessaire d'une croissance économique et d'un développement équitables et durables. En dépit des progrès considérables accomplis à maints égards en la matière grâce au développement de l'accès à l'éducation et à



l'emploi, de profondes inégalités entre les femmes persistent du fait de normes et de pratiques discriminatoires. Même lorsque les hommes et les femmes ont les mêmes possibilités, leurs situations peuvent être différentes. La promotion de l'égalité d'accès à l'éducation et à la santé, par exemple, ne débouche pas nécessairement sur une situation équitable sur le marché du travail.

3. La participation des femmes au marché du travail est essentielle à leur autonomisation économique. Ces dernières années, davantage de femmes ont trouvé un emploi mais la faiblesse de leurs salaires, la précarité de ces emplois et l'absence de protection sociale restent préoccupants. Les écarts de salaires entre hommes et femmes ainsi que la ségrégation face à l'emploi persistent, et les femmes sont surreprésentées parmi les travailleurs à temps partiel. L'application du principe « un salaire égal pour un travail d'égale valeur » est essentielle à la promotion d'un emploi décent pour les femmes. Toute une gamme de mesures ont permis aux femmes d'avoir plus facilement accès au marché du travail, y compris des dispositions législatives en faveur de l'égalité des chances, l'adoption de normes plus strictes, la garantie d'une protection sociale, les abattements d'impôt pour les entreprises, les allocations pour la garde des enfants, des programmes d'emploi ainsi qu'une augmentation des ressources destinées à la formation professionnelle.

4. Dans de nombreux pays, ce développement de la participation des femmes au marché du travail ne s'est pas accompagné d'un accroissement de la participation des hommes aux activités non rémunérées. Les inégalités entre hommes et femmes à cet égard, y compris pour ce qui est des travaux domestiques et des responsabilités familiales, déterminent le choix des femmes en ce qui concerne leur activité professionnelle de même que leur capacité à participer à d'autres aspects de la vie publique. Les politiques macroéconomiques continuent d'ignorer les inégalités en matière de salaire et de travail non rémunéré. Les mesures prises ont eu principalement pour objet de réduire la charge que représente le travail non rémunéré et notamment de permettre aux femmes de concilier activité professionnelle et responsabilités familiales, de fournir des services et d'investir dans les infrastructures publiques. Les enquêtes sur l'emploi du temps réalisé dans un certain nombre de pays ont montré comment les femmes répartissent leur temps entre travail rémunéré et travail non rémunéré. Toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements et le secteur privé, devraient reconnaître la valeur et le coût du travail non rémunéré.

5. L'emploi féminin reste concentré dans le secteur informel. Lors des crises, la participation des femmes au marché du travail a tendance à augmenter, notamment pour ce qui est des emplois très précaires et peu payés, dans des conditions de plus en plus mauvaises, afin de compenser les conséquences du chômage des hommes sur le foyer. Toutefois, il arrive fréquemment que ces emplois ne soient pas protégés par la législation du travail et n'offrent aucune protection sociale. Il faut donc s'efforcer d'assurer une protection sociale aux femmes dans le secteur formel comme dans le secteur informel.

6. L'accroissement des revenus ne suffit pas à lui seul à assurer l'autonomie économique des femmes en raison des inégalités entre les sexes face à la distribution des ressources au sein du ménage. Il faut donc adopter une approche globale de l'autonomisation des femmes, qui prenne en compte les dimensions économique, sociale et politique. Si les microcrédits restent dans de nombreux pays un moyen important de lutte contre la pauvreté, ils ne devraient toutefois pas être

considérés comme la panacée : les femmes doivent avoir accès à des services financiers formels, y compris au crédit, à l'épargne et aux assurances. Elles doivent également avoir accès à l'éducation, à la formation, à la technologie et aux marchés. Il faudrait tout particulièrement veiller à ce que leurs domaines de spécialisation correspondent effectivement aux besoins du marché, notamment par le biais de la formation professionnelle, en particulier à des activités non traditionnelles, ainsi qu'aux nouvelles technologies.

7. L'accès à la terre et au logement est indispensable à l'indépendance économique des femmes. Les inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'accès à la terre, par exemple, persistent en raison de législations discriminatoires en matière d'héritage et de normes et de pratiques traditionnelles. Les efforts de réforme foncière peuvent jouer un rôle déterminant pour ce qui est de garantir les droits des femmes à la terre, et il faudrait développer les mécanismes d'enregistrement des droits fonciers différenciés en faveur des femmes. Même lorsque les femmes ont légalement droit à la terre, elles cèdent souvent ce droit aux membres de leur famille de sexe masculin parce que la terre est traditionnellement transférée de manière patrilinéaire. Il faudrait chercher en priorité à mieux faire connaître aux femmes quels sont leurs droits et à appliquer la législation et les politiques en vigueur de façon à ce que les femmes aient le même accès que les hommes aux ressources économiques et exercent sur ces ressources le même contrôle qu'eux.

8. La crise financière et économique mondiale actuelle entrave les progrès en faveur de l'égalité des sexes dans de nombreux domaines. La situation qui existe dans certains pays donne à penser que si cette crise se traduit par un accroissement du chômage des hommes, le chômage des femmes dure plus longtemps que celui des hommes. Certains groupes de femmes, tels que les migrantes et les employées de maison, sont particulièrement vulnérables en période de ralentissement économique. La diminution des fonds envoyés par les immigrés a elle aussi des conséquences sur les ménages. Les difficultés économiques et le manque de travail peuvent également rendre les femmes plus vulnérables au trafic d'êtres humains.

9. La crise financière est la conséquence de la déréglementation du secteur financier qui avait pour objectif la maximisation du profit aux dépens de la personne. Le maintien de l'inflation à un faible niveau et de l'équilibre budgétaire ne s'est pas traduit par une croissance économique rapide et durable. Le désintérêt pour la demande intérieure et la dépendance à l'égard des exportations ont rendu les pays en développement vulnérables aux fluctuations du marché et créé un environnement qui n'a pas été propice à l'autonomisation économique des femmes. La crise financière et économique actuelle offre l'occasion de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des stratégies en faveur des femmes, ou de renforcer ceux qui existent déjà. Les politiques économiques et la planification devraient tenir systématiquement compte des priorités et des besoins des femmes et des filles de façon à contribuer à une répartition équitable des ressources. Les politiques économiques doivent mettre l'accent sur la création d'emplois et une croissance en faveur des pauvres, qui profite à toutes les femmes et à tous les hommes. Face à la crise, les femmes doivent être considérées comme des agents du changement.

10. Les politiques budgétaires expansionnistes peuvent atténuer les effets négatifs de la crise économique et financière sur les femmes et les hommes. Les politiques budgétaires devraient privilégier l'investissement dans le développement,

l'éducation, la santé et les infrastructures. La crise financière et économique ne devrait pas servir de prétexte à la réduction des allocations budgétaires qui pourraient profiter aux femmes. Les ressources financières tendant à la promotion de l'égalité des sexes peuvent être obtenues par la réduction des dépenses militaires, qui sont estimées à l'échelle mondiale à 1 milliard 464 millions de dollars en 2008, montant équivalant au volume de l'aide supplémentaire requise sur plus de 24 ans pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Des budgets favorisant l'égalité des sexes peuvent servir d'outils permettant de faire en sorte que des ressources suffisantes soient allouées et consacrées à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes en riposte à la crise financière et économique. Les mécanismes tels que les observatoires de l'égalité des sexes peuvent servir à suivre l'adéquation des budgets et des politiques économiques à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

11. Les pays réagissent à la crise et à ses conséquences avec une gamme de politiques et de mesures qui dépend de l'impact de la crise, de la disponibilité des ressources et de la capacité des gouvernements de mettre en œuvre des politiques budgétaires et monétaires anticycliques. Si les mesures englobent des plans de sauvetage du secteur financier et des entreprises privées par l'État, on craint toutefois que la viabilité du secteur financier ne prenne le pas sur le bien-être des ménages qui subissent les effets pervers de la crise.

12. En réponse à la crise, un certain nombre de gouvernements ont introduit des systèmes de garantie des emplois, des programmes d'emploi dans le secteur public, des programmes travail contre nourriture, des programmes de travaux publics et l'utilisation de mesures de dernier recours pour créer des emplois. Ces efforts doivent permettre de créer des emplois à l'intention des femmes, notamment en leur dispensant une formation appropriée et en créant des garderies d'enfants. Ils devraient également être centrés sur les secteurs de l'économie dominés par les femmes de façon à compenser la création d'emplois dans les infrastructures. Non seulement l'investissement dans le secteur social favorise l'autonomisation des femmes, mais aussi il se justifie d'un point de vue économique. Il semble établi que les projets qui portent sur le développement du jeune enfant et les soins à domicile produisent un impact positif plus important sur l'emploi, le revenu et la croissance favorable aux pauvres que les projets d'infrastructure.

13. Comme la crise entraînera probablement une aggravation de la pauvreté, en particulier celle des femmes, des mesures sont nécessaires et devraient cibler les ménages démunis, en particulier dans les zones rurales. Ces mesures peuvent englober l'accès à un logement abordable, à des services de santé gratuits et à la formation professionnelle ainsi qu'à des prêts soutenus par l'État et assortis de faibles taux d'intérêt. Des mesures telles que les transferts monétaires, la fourniture d'engrais bon marché, les systèmes de microcrédit, la création de coopératives de femmes et la promotion d'activités commerciales des femmes visent également à lutter contre la pauvreté des femmes. Les plans de microcrédit sans garantie et à faible taux d'intérêt ont réussi à accroître l'accès des femmes au crédit. Les politiques tendant à atténuer la pauvreté ne peuvent aboutir toutefois si elles ne sont pas axées sur les droits, le renforcement des capacités et l'autonomisation des femmes. C'est ainsi que les programmes de transferts monétaires devraient également fournir des possibilités de formation et des emplois temporaires pour les femmes. Il faudrait veiller tout particulièrement à alléger la charge de travail non

rémunérée des ménages dirigés par une femme afin d'accroître les possibilités pour les femmes de participer au marché du travail.

14. Les femmes continuent de s'illustrer par leur absence aux postes de décision, en particulier dans les secteurs économique et financier, ce qui n'est pas sans conséquences sur l'allocation des ressources. Pourtant, les femmes occupant des postes de décision peuvent servir de modèle et inciter les jeunes femmes à rechercher des opportunités dans tous les secteurs et à tous les niveaux du marché du travail. Le système des quotas a été efficace tant dans le secteur public que dans le secteur privé pour faire face à la sous-représentation des femmes aux postes de prise de décisions politiques et économiques, par exemple en tant que membres des conseils d'administration des entreprises commerciales. D'autres mesures sont nécessaires pour assurer une application efficace des quotas et d'autres mesures temporaires spéciales pour accroître la participation des femmes à la prise de décisions.

15. Des mesures vigoureuses sont requises pour éliminer les stéréotypes concernant le rôle des femmes et des hommes dans la société, stéréotypes qui limitent la participation des femmes au marché du travail. Le rôle des familles dans la socialisation précoce des filles reste crucial dans l'élimination des stéréotypes sexistes. De surcroît, il faudrait rechercher des moyens de renforcer le rôle des médias dans la projection d'une image plus équilibrée et plus réaliste des femmes, notamment aux postes de responsabilité.

16. Les études sur le marché du travail et les réunions d'experts peuvent servir à mieux comprendre l'impact de la crise sur les femmes et à élaborer des réponses tenant compte de l'égalité des sexes. La formulation de réponses à la crise tenant compte de l'égalité des sexes ne va pas sans des données qui soient de qualité, fiables et ventilées par sexe et par âge.

17. Les partenariats entre différentes parties prenantes ont contribué à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. La coordination et la collaboration entre les responsables économiques et sociaux a contribué à faire prendre en compte les priorités sociales dans la conception des politiques économiques. Les partenariats avec la société civile, notamment les organisations féminines, dans la promotion de l'autonomisation économique des femmes, et la connaissance par elles de leurs droits sont nécessaires et devraient être renforcés. La collaboration entre les secteurs privé et public dans la création d'emplois à l'intention des femmes devrait être élargie et renforcée en vue de promouvoir l'autonomisation économique des femmes. Les syndicats devraient activement concourir à l'amélioration des conditions de travail des femmes sur le marché du travail.